NOAILLES

Silly-Tillard à l'honneur sur France 3

Picardie Matin, l'émission de France 3 Picardie, sera en direct de Silly-Tillard lundi 8 juin, entre 9h45 et 10h45. L'équipe de l'émission emmenée cette semaine par Julie Poirier partira notamment à la rencontre de Sébastien Lallement qui a développé une entreprise de salaison pour fumer de la truite et des magrets de canard au bois de hêtre et sarment de vigne.

Voitures anciennes à Lachapelle St-Pierre

La commune accueillie une exposition de véhicules anciens ce dimanche 7 juin, de 9 heures à 18h30 sur le stade. Au menu: des voitures mais aussi des motos et tracteurs anciens, une bourse échange de pièces détachées et d'autres animations en marge d'un match de foot et de la brocante annuelle du village. Un événement organisé par l'association Mécaniques anciennes du Thelle. Renseignements au 06 84 77 47 80.

//// contact@lobservateurdebeauvais.fr //// www.lobservateurdebeauvais.fr

Sainte-Geneviève : le retour de Gérard Chatin

Élu de 1989 à 1995, le Génovéfain fait son grand retour au sein de la municipalité suite à la démission de son ex-colistier Alain Bouillette.

Le nouveau conseiller municipal a été installé lors de la réunion du 27 mai.

La nomination de Gérard Chatin était à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 mai. Elle fait suite à la démission d'Alain Bouillette. Car, selon les règles en vigueur, un remplaçant devait être désigné dans la liste «Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève» à laquelle appartenait Alain Bouillette. L'ordre logique désignait Nathalie Bosc. Mais cette dernière a refusé. C'est donc Gérard Chatin, qui a été sollicité et a accepté de siéger au conseil municipal.

Lors de son installation, le nouveau conseiller a exprimé l'émotion de se retrouver autour d'une table quittée vingt années auparavant puisque Gérard Chatin a déjà été conseiller municipal de 1989 à 1995. «*Je vais occuper cette fonction dans l'esprit qui a animé notre liste «Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève»*, a-t-il précisé. *Et je le souhaite, en lien avec elle, avec ses membres, mais aussi en relation avec la population, dans son intérêt*».

«*Élu minoritaire*, a ajouté le nouveau conseiller d'opposition, *j'entends aussi faire respecter cette minorité, comme je respecterai les autres groupes, majoritaires ou non*».

«*J'agirai donc autant que faire se peut, aux côtés de ceux qui le voudront, n'oubliant pas mes idées, mes convictions, dont vous connaissez tous la nature*, a complété celui qui compte 40 ans d'investissement dans le domaine public et dans la sphère associative. *Mon histoire, déjà un peu longue, durant laquelle j'ai côtoyé plusieurs d'entre vous, et pas des moindres, ils se reconnaîtront, a déjà montré ma capacité à le faire*».

Gérard Chatin : «Élu minoritaire, j'entends aussi faire respecter cette minorité»

Le maire Jacqueline Vanbersel, a, quant à elle, rappelé son exigence de respect des autres. Et l'élue de se réjouir de l'esprit de l'équipe actuelle qui lui donne «*plus que l'impression*» de travailler pour la commune, et que la politique «*politicienne*» n'entre pas au conseil municipal mais reste «*dehors, sur la place*». «*J'ai toujours signifié que les idées politiques ne m'intéressaient pas, mais que, par contre, je tenais à ce que vous vous impliquiez dans la vie communale*», a insisté le maire.

Une opposition dispersée ?

Thierry Rémond, ex-colistier d'Alain Bouillette, a lui aussi pris la parole: «*J'ai toujours été respectueux du scrutin et de ses conclusions, mais je tiens à préciser que les paroles et les prises de position de chacun n'engage qu'eux-mêmes, et que je garde mon indépendance vis-à-vis de tous, que je ne me détermine qu'en fonction de mon intime conviction et que je ne me sens lié à rien du tout, je continuerai de voter ce que j'ai envie de voter*».

Ce qui semble contredire la récente déclaration de Gérard Chatin, son colistier, dans «l'écho Génovéfain» : «*J'ai toujours considéré que, compte tenu du mode de scrutin, les 3 élus de la liste étaient élus au nom d'un groupe…*»

Subventions aux associations et nouvelle classe

Parmi les autres points à l'ordre du jour, le maire a fait approuver à l'unanimité les subventions aux associations après un tour d'horizon de chaque poste. Le montant global reste «à budget constant» de 80 000 euros. Au cours des débats, l'accent a été mis sur les dotations de l'État qui vont encore diminuer sensiblement l'année prochaine, et vont donc menacer gravement le budget. Ce qui amènera, sans doute, à le revoir en détail.

Également à l'ordre du jour : la construction d'une nouvelle classe élémentaire à l'école Camille Claudel (grâce à l'installation d'un élément modulaire) approuvée à l'unanimité. Son emplacement a été choisi, après concertation avec les parents et les enseignants, dans le prolongement d'une classe, permettant de ne pas trop empiéter sur la cour de récréation. À ce titre, l'ensemble du conseil se dit favorable à une réflexion approfondie sur les bâtiments scolaires.

Noailles
(Ré)insertion professionnelle : quel bilan pour Thelle Emplois ?

Depuis 1992, l'association Thelle Emplois œuvre pour l'insertion et la réinsertion des personnes dans le Pays de Thelle. Or, ces dernières années, les effets de la crise se sont fait sentir sur l'activité de l'association. C'est ce qu'a souligné son président et maire du Coudray-sur-Thelle Michel Le Tallec, lors de l'assemblée générale du 28 mai.

Cela se traduit par une diminution de la demande en heures de travail de la part des particuliers principalement et une réduction sensible aussi des heures demandées par les collectivités.

En 2014, le nombre d'heures de travail s'est ainsi élevé à 47 010 (contre 53 361 en 2013, et 66 696 en 2008). Ce qui représente en équivalent temps plein une moyenne de 28 salariés par an sur les 22 dernières années…

Dans le même temps, Michel Le Tallec note une progression du travail dissimulé qui prospère et progresse dans un environnement général d'augmentation des charges et des taxes. Ceci pouvant d'ailleurs être difficilement compréhensible s'agissant du recours des particuliers à l'association, 50 % du coût d'un salarié de Thelle emploi étant déductible fiscalement.

Les demandes des employeurs particuliers auprès de l'association étaient surtout axées sur le ménage, le repassage, les gardes d'enfants (54 %), le bricolage et les petites réparations (2 %) et les espaces verts (11 %).

Durant cette même année 2014, 168 personnes ont été employées (122 femmes et 46 hommes). 40 % d'entre eux n'étaient pas inscrits à Pôle Emploi, échappant aux statistiques concernant le chômage. L'association voit d'ailleurs de plus en plus de jeunes sans qualification venir s'inscrire, avec, pour certains des parcours difficiles.

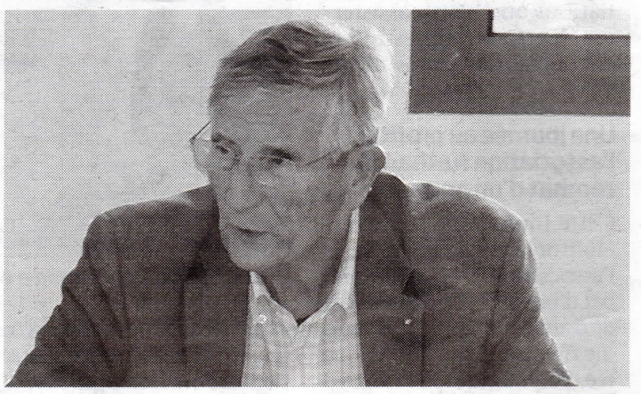

Michel Le Tallec présente le compte rendu annuel d'activité